

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	15
Présents :	13
Absents :	2
Pouvoirs :	1
Votants :	14

Transmis en préfecture le :

Publi ou notifié le :

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-huit avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA ROCHE BLANCHE (Loire-Atlantique) s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques PRAUD, Maire.

Date de convocation : 18 avril 2025

Présents : M. ANJORAND David, Mme BRICAUD Anne, Mme BRICAUD Isabelle, M. CLEMENCEAU Ronan, Mme DROUET Delphine, Mme ESNAULT Claudia, M. FRIBAUT Arnaud, M. GAUTIER Charbel M. MERCIER Rémi, Mme PHILIPPEAU Christelle, M. PRAUD Jacques, Mme RABJEAU Maud, SOURISSEAU Freddy.

Absents : M. PAGEAU Laurent (Pouvoir à M. PRAUD Jacques), Mme ROBERT Ingrid.

Secrétaire de séance : M. FRIBAUT Arnaud

Le quorum étant atteint ; le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Arnaud FRIBAUT, ayant obtenu la majorité des suffrages, ce dernier est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ADMINISTRATION GENERALE
 - o Composition du Conseil communautaire – 2026-2032
 - o Avenant à la convention relative au tiers de télétransmission
- Sujets divers

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à formuler des remarques sur le procès-verbal de la séance du 24 mars 2025.

Le Conseil municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal.

Délégation de pouvoir

Dans le cadre de ses délégations accordées par le CM, le Maire a signé les DIA suivantes :

DATE	TIERS	TERRAIN	DECISION
20/03/2025	GUESNON / MOREAU	17 rue des abélias	Renoncement au droit de préemption
25/04/2025	BESNIER AMENAGEMENT	Impasse du Pontreau	Renoncement au droit de préemption

Dans le cadre de ses délégations accordées par le Conseil municipal, le Maire a signé les devis suivants :

TIERS	OBJET	MONTANT TTC
YESS ELECTRIQUE	Remplacement de BAES	994.37€
KELIAS	Panneaux LRB, rues, jumelage et piquets...	1 607.88€
TE44	Remplacement de deux kits leds – rue du pressoir	1 126.57€

ADMINISTRATION GENERALE

DCM n° 2025-26

Composition du Conseil communautaire : mandat 2026-2032 – accord local

Rapporteur : M. le Maire – Jacques PRAUD

Par délibération en date du 4 avril 2019, le conseil communautaire avait adopté un accord local pour la répartition des sièges du conseil communautaire entre les communes membres de la COMPA pour le présent mandat soit 56 sièges. En préparation du prochain mandat, le conseil communautaire et les conseils municipaux doivent se prononcer avant le 31 août prochain si ils souhaitent maintenir une composition du conseil communautaire dans le cadre d'un accord local conformément aux dispositions de l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est utile de rappeler que, sans accord local, la composition du conseil communautaire serait fixée, compte-tenu de la population, à 45 sièges.

L'objectif premier de la proposition présentée en Conférence des Maires du 6 février 2025 a été de maintenir un nombre maximum de conseillers communautaires soit 56 sièges (+ 25 % par rapport à la règle de droit) tout en conservant une répartition identique à la répartition actuelle.

Le conseil communautaire a ainsi délibéré en ce sens, à l'unanimité, lors de la séance du 20 mars 2025.

VU la loi 2015-264 du 9 mars 2015 autorisation l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire.

VU le décret 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-6-1.

VU la délibération du Conseil Communautaire du 20 mars 2025 adoptant un nouvel accord local de composition du conseil communautaire pour le prochain mandat.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'accord local de répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis pour le mandat 2026-2032 de la façon suivante :

- ANCENIS-SAINT-GEREON	8 conseillers
- COUFFE	2 conseillers
- INGRANDES-LE-FRESNE-SUR-LOIRE	2 conseillers
- JOUE SUR ERDRE	2 conseillers
- LA ROCHE BLANCHE	1 conseiller
- LE CELLIER	3 conseillers
- LE PIN	1 conseiller
- LIGNE	4 conseillers
- LOIREAUXENCE	6 conseillers
- MESANGER	4 conseillers
- MONTRELAIS	1 conseiller

- MOUZEIL	2 conseillers
- OUDON	3 conseillers
- PANNECE	1 conseiller
- POUILLE LES COTEAUX	1 conseiller
- RIAILLE	2 conseillers
- TEILLE	2 conseillers
- TRANS SUR ERDRE	1 conseiller
- VAIR-SUR-LOIRE	4 conseillers
- VALLONS-DE-L'ERDRE	6 conseillers

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROCHE BLANCHE,
Après en avoir délibéré,

- 7 voix pour
- 2 voix contre
- 5 abstentions

- 1- **APPROUVE** l'accord local de répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis pour le mandat 2026-2032, tel que présenté ci-dessus.
- 2- **CHARGE** M. le Maire de transmettre la présente délibération à la COMPA.

DCM n° 2025-27

Avenant à la convention de télétransmission des actes à la préfecture

Rapporteur : M. le Maire – Jacques PRAUD

En janvier dernier, le Conseil municipal a adhéré au syndicat E-COLLECTIVITES. Dans le cadre de la convention d'adhésion au dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, conclue entre la mairie de LA ROCHE BLANCHE et la Préfecture de Loire-Atlantique le 29 avril 2013. Il convient de modifier la présente convention. La modification porte sur le changement de tiers de télétransmission des actes et sera effective à compter du 01^{er} juillet 2025.

VU le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROCHE BLANCHE,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- 3- **APPROUVE** l'avenant à la convention d'adhésion au dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.
- 4- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

COMMISSIONS ET COMITES

Commission Bâtiments :

M. CLEMENCEAU fait état des avancées du dossier de la salle de sport et notamment qu'à la suite de l'appel d'offre lancé en mars, le maître d'œuvre est actuellement en cours d'analyse de ces dernières.

M. le Maire rajoute qu'une demande de subvention LEADER a été faite. Le GAL du PAYS D'ANCENIS, qui gère les fonds LEADER pour le secteur, a décidé d'attribuer la somme de 80 000€, soit la somme maximale possible. De plus, M. PRAUD évoque une rencontre récente avec M. COGARD, référent ENEDIS pour les collectivités du secteur. Ce dernier, après analyse, a confirmé que les fourreaux existants à proximité de la salle, étaient en capacité de subvenir aux besoins de la salle et de ses annexes (photovoltaïque, ombrières...).

Concernant l'avenir de la maison BIOTTEAU, M. CLEMENCEAU précise que M. Christophe CHARLES a récemment pris les mesures du bâtiment, afin de le modéliser.

Pour l'ORPIN, M. CLEMENCEAU détaille les premières ébauches concernant ces locaux. Plusieurs idées sont à l'étude, avec la possibilité d'un agrandissement correspondant à la taille de la terrasse actuelle, ou bien uniquement un remodelage des surfaces à l'intérieur, sans agrandissement de la surface du bâtiment.

Commission Culture :

M. GAUTIER expose les travaux à venir de la commission culture qui se déroulera le 30 avril prochain, avec principalement la poursuite du projet parcours photos.

SUJETS DIVERS

- M. CLEMENCEAU
 - Les sèche-mains sont désormais opérationnels à la salle polyvalente.
 - Un conteneur sera prochainement installé à proximité du terrain de foot, servant de stockage aux associations.
- M. GAUTIER Charbel :
 - Comme l'année passée, les commémorations du 8 mai se dérouleront le 6 mai au cimetière de LA ROCHE BLANCHE, afin de pouvoir mobiliser l'école Sainte-Marie sur ce temps scolaire.
 - Une exposition sur le retour des prisonniers de guerre se déroule actuellement à la Chapelle des Ursulines. M. GAUTIER rajoute que cette exposition est riche et très intéressante.
- Mme PHILIPPEAU Christelle :
 - Pour la commission embellissement, diverses guirlandes ont été sélectionnées, ainsi que des motifs de décorations sur candélabres. Le projet « une naissance, un arbre » est actuellement entre les mains des services techniques qui procèdent à la sélection des essences et fixent les détails techniques afin d'organiser une matinée inauguration à la rentrée scolaire.
 - M. PHILIPPEAU fait également état de la rencontre récente avec l'OGEC qui a présenté un état financier dégradé et qui ne permet pas d'envisager l'avenir sereinement. Plusieurs pistes sont à l'étude mais les marches de manœuvre sont limitées pour intervenir auprès d'une école privée.
- M. PRAUD Jacques :
 - Le repas entre agents et élus, se déroulera le 27 juin prochain, à l'atelier municipal, sur le même modèle que l'année passée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H18